



Chambre Nationale des Ostéopathes

SYNDICAT NATIONAL DES OSTÉOPATHES



Reconnu représentatif par le ministère des Affaires sociales, Santé et Droit des femmes

Le Président

Fernand-Paul BERTHENET D.O.

Officier de la Légion d'Honneur

Paris le 18 février 2021

H. A.S. Présidence du Collège
Madame le Professeur Dominique LE GULUDEC
5, avenue du Stade de France
93218 Saint Denis La Plaine Cedex

Chère Madame,

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt votre communiqué de presse ci-joint.

Vous nous assimilez à l'Acupuncture et à l'Auriculothérapie. Ces pratiques reposent sur des techniques utilisées fréquemment et complémentaires à l'exercice d'une Profession de Santé. Elles ne sont toutefois pas validées par la HAS.

Assimiler ces pratiques à l'Ostéopathie, Profession Réglementée de la Santé (*) est déjà anachronique ; il y a amalgame sur les pratiques réglementées ou non.

Les paragraphes surlignés en vert correspondent exactement à la définition de l'Ostéopathie. Ces derniers font partie intégrante de l'éthique, la déontologie et la pratique des Ostéopathes exclusifs qui exercent en France et dont une partie non négligeable, adhère à la Chambre Nationale des Ostéopathes que j'ai l'honneur de présider.

Une partie de votre conclusion soulignée en rouge et surlignée en vert va donc à l'encontre des paragraphes cités ci-dessus.

Je vous prie d'accepter, Chère Madame, mes respectueuses salutations.

Le Président
Fernand-Paul BERTHENET D.O
Officier de la Légion d'Honneur

(*) Décret n° 2007-435 du 25/03/2007, décret n° 2014-1043 du 12/09/2014, décret n°2014-1505 du 12/12/2015 ainsi que les 5 arrêtés correspondants.

Copie à tous les Ostéopathes

Chambre Nationale des Ostéopathes : Siège Social et Présidence : Fernand-Paul BERTHENET

118 Rue Lauriston, 75116 PARIS - Tél : 01 44 21 80 75 – 06 07 35 38 22 Email fpberthenet@gmail.com